HORAVIS
BIENNE · SUISSE

VERSION DU 20.11.2026

Confier une montre à Horavis

Pour les propriétaires domiciliés en Suisse : les trois façons, votre part, les risques, les règles.

Confier, acquérir, revendre.

A. Confier sa montre

CE QUE VOUS FAITES
Vous nous louez une montre que vous possédez déjà, pour 12 mois fermes, puis avec un préavis de 3 mois.

CE QUE VOUS RECEVEZ
40 % des loyers encaissés pour votre montre ; elle vous revient révisée.

RÈGLES
Ouvert.

B. Acquérir une montre à son nom

CE QUE VOUS FAITES
Vous choisissez une montre auprès d'un vendeur sans aucun lien avec Horavis. Vous payez vous-même le vendeur ; la facture est à votre nom. Puis vous nous la louez, comme en A.

CE QUE VOUS RECEVEZ
Comme en A.

RÈGLES
Sur invitation. Horavis ne touche jamais l'argent de l'achat et ne reçoit aucune commission du vendeur.

C. Revente accompagnée

CE QUE VOUS FAITES
Vous voulez vendre votre montre : nous vous présentons un acheteur. Vous vendez vous-même ; l'acheteur vous paie directement.

CE QUE VOUS RECEVEZ
Le prix convenu avec l'acheteur, moins une commission de courtage annoncée par écrit à l'avance, dans le mandat.

RÈGLES
Courtage (CO 412). Aucun prix garanti, jamais de rachat par Horavis.

Au coffre ou chez Horavis.

Assurance, coffre

AU COFFRE
À votre charge

CHEZ HORAVIS
Payés par Horavis, dès la signature de notre police d'assurance

Révision

AU COFFRE
À votre charge

CHEZ HORAVIS
Offerte avant restitution

Part des loyers

AU COFFRE
Aucune

CHEZ HORAVIS
40 % des loyers encaissés pour **votre** montre ; 0 CHF si elle n'est pas louée

Historique

AU COFFRE
Rien

CHEZ HORAVIS
Le Carnet de la montre : authenticité, photos, révisions

Le plaisir de la porter

AU COFFRE
Quand vous voulez

CHEZ HORAVIS
Quelques jours par an, entre deux locations ; le nombre est fixé dans votre contrat

Une règle écrite, la même pour tous.

L'entreprise choisit une gamme ou un modèle. Parmi les montres disponibles qui y répondent, nous suivons la rotation, dans l'ordre d'arrivée. Cette règle figure dans chaque contrat.

Nous ne promettons ni durée de location, ni nombre de mois loués.

Ce qui peut mal se passer.

- **Pas de location.** Vous ne recevez rien.
- **La valeur baisse.** Le marché de l'occasion a perdu 29 % entre 2022 et 2024 (indice WatchCharts). Votre montre peut valoir moins à son retour.
- **Horavis fait faillite.** La montre reste à vous : vous la réclamez à l'office des faillites. Si l'office conteste, vous devez agir dans les 20 jours. Les loyers impayés sont perdus.
- **Un tiers revend la montre.** C'est le risque principal : un acheteur de bonne foi pourrait la garder. Nos parades : une interdiction écrite dans tous les contrats et l'inscription de la montre dans un registre des montres volées dès qu'elle disparaît. Une assurance qui couvre le détournement est demandée ; elle ne sera annoncée ici qu'une fois signée.
- **Les impôts.** Votre part des loyers est un revenu que vous déclarez. Nous vous remettons un relevé annuel. Vous restez propriétaire : la montre fait partie de votre fortune. Si vous confiez plusieurs montres, parlez-en à votre fiduciaire.
- **L'usure.** L'usure normale d'une montre portée.

Une montre, un propriétaire, un contrat.

- Jamais de pot commun, jamais de société entre vous et Horavis.
- Le numéro de série figure au contrat, avec 12 photos à l'entrée et à chaque retour.
- La montre est inscrite à votre nom dans un registre séparé du nôtre.
- Interdiction de la revendre ou de la mettre en gage, pour Horavis comme pour l'entreprise cliente.
- Une assurance dont vous serez bénéficiaire, payée par Horavis, dès la signature de notre police.
- Jamais d'espèces ; votre identité est vérifiée.
- Une notice des risques, séparée, remise et signée avant tout contrat.

Une montre de 15 000 CHF.

EXEMPLE HYPOTHÉTIQUE, RIEN N'EST GARANTI

Une montre d'une valeur de 15 000 CHF, louée 420 CHF HT par mois à une entreprise. En CHF, par an.

	TEMPS NORMAL	CRISE	PAS LOUÉE
Mois loués	≈ 10 sur 12	≈ 7 sur 12	≈ 0 sur 12

	TEMPS NORMAL	CRISE	PAS LOUÉE
L'entreprise paie (HT)	≈ 4 284 CHF	≈ 3 024 CHF	0 CHF
Le propriétaire reçoit	**≈ 1714 CHF**	**≈ 1210 CHF**	**0 CHF**
Horavis garde (60 %)	≈ 2 570 CHF	≈ 1814 CHF	0 CHF

Hypothétique, rien n'est garanti. Ni loyer minimum, ni durée de location. Temps normal et crise : hypothèses du dossier Horavis (crise de type 2022-2024).

Une règle écrite au contrat.

- 40 % des loyers hors TVA **effectivement encaissés** pour **votre** montre.
- Versés chaque trimestre, avec un relevé détaillé, plus un relevé annuel pour vos impôts.
- **Jamais de minimum.** Si la montre n'est pas louée, ou si l'entreprise ne paie pas, votre part est nulle pour cette période.
- Votre part n'est jamais gardée chez Horavis : elle est versée à chaque trimestre.

Ce que paie Horavis.

Pour une montre de 15 000 CHF louée 420 CHF HT par mois.

PAR AN	TEMPS NORMAL	CRISE
Part d'Horavis (60 % des loyers encaissés)	≈ 2 570 CHF	≈ 1814 CHF
Assurance de la montre	− 225 CHF	− 225 CHF
Révision avant restitution (provision)	− 233 CHF	− 233 CHF
Coffre, transport, écrin et contrôle des entreprises	− 120 CHF	− 120 CHF
Réserve pour la casse et les impayés	− 150 CHF	− 150 CHF
Total des coûts	− ≈ 728 CHF	− ≈ 728 CHF
Notre marge	**≈ 1842 CHF**	**≈ 1086 CHF**

Coûts : estimations du dossier Horavis (§ 5.1), avant devis. Les montants exacts figureront dans votre contrat.

Ce n'est pas un placement. Horavis n'est pas surveillée par la FINMA. Rien n'est garanti : ni loyer minimum, ni rachat. Une notice détaillée des risques est remise et signée avant tout contrat. Réservé aux personnes domiciliées en Suisse.

Une réponse écrite sous 1 jour ouvrable : horavis.ch · contact@horavis.ch